

14 SEP 1943, le 11 septembre 1943.

N° 52/4.

COMMISSION DE
TARN-et-GARONNE.SECTION
de
CASTELSARRASIN.

PRÉFECTURE DE TARN ET GARONNE	
14 SEP 1943	
N°	RÉSERVE

P. 10 2 1

CS

du Lieutenant T. VIER, Commandant la Section de Gendarmerie, à Castelsarrasin.

sur un incendie, par malveillance, survenu dans une ferme, à Gramont, (Tarn-et-Garonne).

(Suite au message téléphonique, envoyé le 11 septembre 1943, à 11 heures.)

Le 10 septembre 1943, vers 13 heures, un incendie, s'est déclaré, à la ferme de MADAME MARTIN, Marius, au lieu-dit "Montplaisir", commune de Gramont, canton de Le VIT, Tarn-et-Garonne.

Le feu a pris naissance sous un appentis situé à proximité de l'écurie et s'est étendu rapidement à toutes les dépendances et la maison d'habitation.

Les dégâts sont importants : 2 vaches, 6 veaux, 200 quintaux de paille, 70 quintaux de foin, 35 de blé, 12 d'avoine, ont été entièrement carbonisés, ainsi que la plus grande partie du mobilier. Tous les bâtiments ont été détruits. Quinze bêtes à cornes, ont pu être sauvées. La perte est évaluée à huit cent mille francs. Elle est couverte en partie par une assurance.

Les causes sont dues à la malveillance :

- Trois foyers d'incendie, ayant laissé des traces sous forme de scorées, ont été découverts sous l'appentis, au pied de 3 poteaux. Les scorées ont été analysées aux fins d'analyse. L'hypothèse d'un acte de sabotage par des terroristes n'est pas à écarter; celle d'une vengeance peut-être retenue. Une piste est suivie au sujet de cette dernière hypothèse.

Les auteurs sont inconnus, l'enquête s'avère laborieuse.

MADAME MARTIN, dont le mari est prisonnier de guerre, s'abstient de toute manifestation. Elle vivait avec sa mère et sa fille et un ménage de domestiques.

Elle ne se connaît pas d'amis, à l'exception d'un domestique congédié en janvier, dont l'emploi du temps a été contrôlé, et qui ne peut être mis directement en cause.

Le Commissaire Divisionnaire, chef du Service Régional de Police Judiciaire, à Toulouse, a été prévenu.

L'enquête continue.